

JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL 2024

Une édition pour marquer l'évolution de la Santé au travail vers la prévention primaire

Illustrant la capacité d'adaptation permanente des SPSTI face aux mutations du monde du travail, aux besoins structurels des entreprises et salariés, aux contextes législatifs successifs, les Journées Santé-Travail 2024 de Présanse ont réuni plus 600 participants pour deux jours balayant les multiples évolutions de la prise en charge par les Services de santé au travail.

Après une édition 2023 confirmant avec succès la dynamique de reprise post-Covid, les Journées Santé-Travail de Présanse ont enchaîné avec leur 59^{ème} édition ce mois d'octobre à Paris, autour du thème des évolutions des pratiques, et particulièrement **« de la prise en charge individuelle à l'intensification et la généralisation de la prévention primaire pour tous »**.

Présidents et Directeurs de Services, médecins du travail, IPRP, infirmiers et assistants en Santé au travail, mais aussi institutionnels (notamment les représentants de la Direction Générale du Travail ; venue assister et participer au programme de communication), universitaires... : ce sont plus de 600 professionnels de la Santé au Travail et acteurs de l'environnement qui se sont réunis pour écouter les SPSTI partager leurs pratiques et leurs expériences. Des conférences invitées ouvraient également chaque session des JST, pour cadrer les sous-thèmes, pensés pour couvrir les grandes évolutions de la pratique Santé-Travail : interaction entre la prise en charge individuelle et les actions de prévention primaire, actions de promotion de la santé, approche par la gestion des ressources humaines, évolutions des pratiques en prévention de la désinsertion professionnelle... (voir p. 10 de ce numéro).

L'ouverture des JST en elles-mêmes a été assurée à distance au format vidéo par la ministre du Travail et de l'Emploi Mme Astrid Panosyan-Bouvet, tandis que le Directeur Général du Travail M. Pierre Romain est venu tenir le discours de conclusion, confirmant la volonté des pouvoirs publics de continuer à travailler en collaboration avec les SPSTI sur les politiques présentes et futures de Santé au Travail.

La ministre a ainsi rappelé le « cap clair » fixé



En tribune, Monsieur Maurice PLAISANT, Président de Présanse, lors des Journées Santé-Travail 2024.

par la dernière réforme de Santé au Travail, en cohérence avec le 4^{ème} Plan Santé au Travail : *« améliorer la culture de la prévention dans les entreprises »*, et noté que les SPSTI étaient en première ligne pour accompagner le vieillissement de la population active, la hausse des maladies chroniques, ou encore le handicap. *« Nous devons rendre soutenable la réforme des retraites pour les salariés. [...] Travailler plus longtemps mais travailler mieux et en bonne santé, est primordial. »*

La ministre a aussi souligné la façon dont la loi de 2021 a renforcé les missions des SPSTI contre l'usure professionnelle : visite de mi-



carrière, cellules de prévention de la désinsertion professionnelle... mais également reconnu les difficultés de la démographie médicale, et le besoin d'optimiser le temps médical en parallèle des efforts de recrutement nécessaires.

Le DGT a pour sa part salué la tenue de ce rendez-vous annuel de la profession, « *moment privilégié pour échanger sur les enjeux du système de santé au travail, [...] nécessaire trois ans après la parution de la loi santé au travail de 2021.* » Aujourd'hui, les SPSTI poursuivent « *l'appropriation et la mise en œuvre concrète de [cette] réforme* », déployant l'offre socle, réalisation essentielle pour mieux prévenir les risques et enjeu de crédibilité auprès des employeurs, « *faisant apparaître les SPSTI comme partenaires de confiance, capables*

de les accompagner. » Il a également rappelé les enjeux structurants que représentent le développement de l'interopérabilité des systèmes d'information ou la certification des SPSTI souhaitée et définie par les partenaires sociaux.

En écho à ces mises en perspective du cadre et des enjeux, les Services de Santé et Prévention au Travail ont eu à cœur de mettre en évidence tout au long de ces journées les différentes étapes et mutations qui ont amené leur pratique vers plus de prévention primaire, pour toujours, au mieux, protéger la santé et la sécurité au travail des salariés sur tout le territoire, ou comme l'aura formulé le président de Présanse, M. Maurice Plaisant, en ouverture de ces journées : « *Toujours mieux prévenir pour moins réparer* ». ■

COÛT MOYEN NATIONAL DE L'ENSEMBLE SOCLE DE SERVICES DES SPSTI

Parution de l'arrêté dit "tunnel de cotisation"

Publié au J.O. de ce 12 octobre, l'arrêté du 26 septembre 2024 « *relatif au coût moyen national de l'ensemble socle (offre socle) de services des SPSTI* » vient fixer ce coût pour l'année 2025 à **115,50 euros**.

Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le texte « *encadre l'amplitude au sein de laquelle le montant des cotisations des services de prévention et de santé au travail interentreprises doit demeurer, sauf hypothèses limitativement énumérées pour lesquelles l'assemblée générale du service de prévention et de santé au travail peut approuver un montant de cotisations qui s'en écarte* ».

Un support de communication juridique est disponible sur le site de Présanse, et rappelle notamment les bornes du montant et les situations où les Services peuvent sortir de ce « tunnel de cotisation ».

► [Presanse.fr](#) ► [Ressources](#) ► [Juridique](#)

Prise de fonction d'Arnaud Bonduelle, nouveau Secrétaire Général de Présanse

Monsieur Arnaud Bonduelle a intégré l'équipe de Présanse le 30 septembre dernier au poste de Secrétaire Général. Il occupera des fonctions similaires à celles qu'occupait jusqu'en juillet dernier Sandra Vassy, partie rejoindre une autre fédération professionnelle.

Précédemment Directeur conseil d'une société de conseil et de formation, il met désormais ses compétences au service des SPSTI et de la structure nationale.

Ses premières semaines d'activité lui ont déjà permis de se familiariser avec l'environnement de la Santé au travail, notamment par une immersion d'une journée entière dans un SPSTI et la participation active au bon déroulement des Journées Santé Travail de Présanse.

Il peut d'ores-et-déjà être joint en tant que de besoin à l'adresse suivante :

► a.bonduelle@presanse.fr ou au **06 43 73 44 27**.

Il a à cœur de participer à l'action collective engagée par les SPSTI au sein du réseau Présanse pour la réussite de leur mission d'intérêt général.

